

La Lettre

aux Partenaires



Edito

Bien qu'elle date de la fin de l'automne, une information a été trop peu relayée, de mon point de vue. Il s'agit du palmarès de l'hebdomadaire La Vie, classant l'Ariège en tête de son «palmarès 2011 de la volonté écologique des départements français». Cela peut paraître peu de choses à première vue, mais il s'agit pour moi d'un événement important.

Au-delà du simple constat que nous faisons tous sur la qualité de notre environnement et de nos paysages, ce classement marque et sanctionne positivement notre engagement dans leur préservation et leur mise en valeur. Nous pouvons en concevoir une certaine fierté... C'est un encouragement à poursuivre nos efforts. C'est aussi une preuve supplémentaire du capital immense que nous donne notre cadre de vie préservé, dans la visibilité, l'image de notre territoire et son attractivité.

André ROUCH

Président du Syndicat mixte du PNR



« Marque Parc » : de nouvelles gammes de produits et savoir-faire à découvrir !

Après la Marque pour les « produits à base de fruits, fleurs et plantes », qui compte à ce jour 14 bénéficiaires, le Syndicat mixte du PNR a eu le plaisir d'inaugurer deux nouvelles gammes de produits et savoir-faire marqués, le 9 décembre dernier : les miels et produits de la ruche (pain d'épices, gelée royale, propolis, nougat, ...) et les « savoir-faire métiers manuels du bois » (sabots de Bethmale, boutons, bijoux, ustensiles de cuisine, etc.). 9 apiculteurs et 3 artisans en bénéficient d'ores et déjà.

Toutes les informations concernant la Marque Parc (coordonnées des professionnels, liste des points de vente, engagements des producteurs) sont disponibles en rubrique "Actus" du site internet du PNR !

Contact : Julien VIAUD

Agriculture et foncier : connaître les possibilités d'actions d'une commune ou une communauté de communes

Comment une collectivité peut-elle intervenir pour maîtriser l'avenir agricole ? Quels sont les outils à sa disposition pour préserver les terres agricoles et maintenir ou développer l'activité agricole ? Telles sont les questions auxquelles ce guide répond, illustré à partir de cas concrets ariégeois et tarnais.

Ce document a été coréalité par les PNR des Pyrénées Ariégeoises et du Haut-Languedoc, les Chambres d'agriculture de l'Ariège et du Tarn ainsi que l'INRA dans le cadre du projet SAGECE.

Le projet SAGECE a permis d'étudier des plans d'actions concrets (Association foncière, récupération des biens vacants document d'urbanisme...) sur les communes-tests : Mauvezin-de-Prat, Prat-Bonrepoux, Le Port, Augirein, Lacave, Massat, Balaguères, Galey, Aulus-les-Bains.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du PNR. Contactez le PNR pour recevoir un exemplaire papier du guide.

Contacts : Sophie SÉJALON et Elodie ROULIER





Dans bien des cas, la population des communes du PNR se développe. On y réhabilite, rénove, construit... De nouvelles formes d'habitat et de constructions apparaissent. Elles ne sont pas toutes très adaptées aux caractères des Pyrénées Ariégeoises... Au contraire, elles en sont parfois très éloignées. Qui n'a pas vu, dans le PNR, "pousser" un chalet savoyard, une maison provençale, par exemple... Pour que notre habitat de demain ressemble aux Pyrénées Ariégeoises tout en répondant aux enjeux sociaux, énergétiques, économiques... du XXI^e siècle, le PNR est impliqué dans un plan d'actions complet. Revue de détail de quelques actions dans ces pages :

Pour mieux prendre en compte l'architecture traditionnelle

Des fiches pratiques ont été réalisées pour conseiller et guider tous les habitants dans leurs projets de construction, rénovation... : "Concevoir sa maison dans les Pyrénées Ariégeoises", "Restaurer sa maison dans les Pyrénées Ariégeoises", "Quelques clés pour concevoir votre clôture". Elles visent à aider les porteurs de projet à penser leur construction de façon globale : intégration par rapport à la pente, par rapport au bâti proche... Autant de questions qu'il est nécessaire de se poser avant de réaliser son projet. Les fiches sont disponibles auprès du PNR et téléchargeables en rubrique "Actus" du site internet du PNR.

Des visites commentées de villages : gratuites également, elles permettent de prendre conseil pour construire, restaurer, planter, entretenir...

En 2012, elles auront lieu le dimanche 13 mai au Mas-d'Azil, et le 23 septembre à Rimont puis à Alzen.

Un fonds de soutien aux toitures en ardoises et lauzes traditionnelles : animé par le syndicat mixte du PNR, il permet de financer le surcoût engendrés par ces techniques et matériaux (cf. Lettre aux partenaires n°13).

Contact : Audrey DURAUD

Pour un habitat en bois intégré

Les constructions bois se développent partout en France. De la "datcha" à la "cabane au Canada", leur style est parfois en total désaccord avec les traits pyrénéens... Pour favoriser la construction bois, avec un bois local et des architectures adaptées le SMPNR a mis en place un plan d'actions spécifique. En 2011, un inventaire des constructions bois a permis de répertorier dans le PNR, les différents modes d'utilisation du bois dans la construction, d'inventorier les professionnels concernés et de mieux connaître les motivations des propriétaires.

Le SMPNR a missionné le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ariège, pour réaliser un guide pratique de recommandations "pour une construction bois intégrée" : utilisations du bois (ossature, bardage, claustras...), essences utilisables dans le bâti, les traitements, les mises en œuvre... Il sera disponible dès la fin de l'année 2012.

Une série de **visites gratuites d'ensembles bâtis utilisant du bois** est organisée par le PNR et le CAUE à Arrien, Balaguères, Auzat et La Bastide-de-Sérou. Le détail du programme est à retrouver dans « Pyrénées Partagées ».

Contact : Audrey DURAUD

Pour un habitat plus économe

Energies et éco-construction, vos voisins vous ouvrent leurs portes ! Le SMPNR et l'Agence locale de l'énergie du département de l'Ariège proposent des **visites chez des habitants** volontaires, qui sont l'occasion de voir du matériel en fonctionnement et d'obtenir des conseils concrets auprès de propriétaires et d'installateurs. 5 visites auront lieu en 2012 à Cazavet, Lescure, Camarade, Engomer et Castelnau-Durban. Le détail du programme est à retrouver dans « Pyrénées Partagées ».

Les nuits de la thermographie : équipés d'une caméra infrarouge, vous vous promenez dans les rues de la commune et visualisez les déperditions énergétiques de votre maison... Ensuite, le SMPNR et l'ALEDA vous donnent des conseils pour réaliser des économies d'énergie. Après Taurignan-Vieux, Vicdessos, Loubières et Niaux, prochain rendez-vous à Durban-sur-Arize le 30 mars à 18 h à la salle communale.

D'autres soirées seront programmées lors de l'hiver 2012-2013.
Contact : Luce RAMEIL



Pour un habitat exemplaire

Ensemble, construisons le patrimoine de demain : un conseil renforcé en architecture pour vos projets.

Des commissions locales de conseil pour « construire le patrimoine de demain en promouvant et stimulant une architecture durable locale » sont actuellement mises en place dans des communes volontaires : Galey, Saint-Pierre-de-Rivière, Alzen, Cadarcet, Rimont, La Bastide-de-Sérou, Montels, Durban-sur-Arize, Suzan et Castelnau-Durban (cf. « Lettre aux partenaires » n°14).

Tous les porteurs de projet de construction ou rénovation sont reçus par la commission, qui les conseille sur la constructibilité, la faisabilité réglementaire, l'intégration paysagère, les économies d'énergie... La commission est animée par le PNR et la commune en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment).

Vous habitez une des communes retenues et vous avez un projet de construction ou de rénovation ? Prenez rendez-vous avec l'architecte du PNR !

Pour prendre le bon exemple... La Suisse et la province du Vorarlberg en Autriche sont aujourd'hui des **références en termes de constructions durables**. De nombreux exemples intègrent et même le plus souvent inventent les possibilités d'une architecture économe en énergie, parfaitement insérée dans les sites, utilisant la ressource locale et créatrice d'emplois locaux. Depuis près de trente ans, ce sont de véritables laboratoires.

Grâce aux concours de la Région Midi-Pyrénées et de l'ADEME, le PNR y organisera cet automne un voyage d'étude

destiné aux élus, maîtres d'œuvre, professionnels concernés... Les inscriptions seront ouvertes au mois de juin.

Contact :

Charles de KERGARIOU



Questions - Réponses

J'ai un projet de construction. Mon permis de construire doit-il être visé par le PNR ?

NON ! Le PNR n'instruit pas les demandes de permis de construire ni les déclarations préalables. Les dossiers sont instruits par les communes, puis, dans la plus part des cas, pour la Direction départementale des territoires (DDT). Néanmoins, le PNR peut être sollicité pour conseil, à titre consultatif.

Le PNR peut-il m'aider à concevoir mon projet de construction ou de rénovation ?

OUI ! Il peut vous conseiller en matière d'intégration paysagère, d'architecture locale, d'utilisation du matériau bois, d'énergie... Il vous orientera vers les autres organismes compétents comme le CAUE, l'Espace Info Energie...

Le PNR régleme-t-il la construction ?

NON ! C'est la commune via son document d'urbanisme, son PLU (Plan Local d'Urbanisme) par exemple, qui définit la règle à appliquer. Lorsque la commune n'est pas couverte par un document d'urbanisme, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) et la Loi Montagne* qui s'appliquent.

* Hors les communes de Mauvezin-de-Prat, Prat-Bonrepaux, La Bastide-du-Salat, Lacave, Caumont, Mercenac, Lorp-Sentaraille, Saint-Lizier, Campagne-sur-Arize et Les Bordes-sur-Arize.

La Charte du Parc définit-elle les zones constructibles ou non constructibles ?

NON ! La Charte n'est pas un document d'urbanisme destiné à définir la constructibilité des parcelles. Ce rôle est celui des PLU (Plan Local d'Urbanisme), des cartes communales...

Ils sont mis en oeuvre par les communes ou les communautés de communes.

Le programme "Pyrénées Partagées" 2012 est disponible !

Au programme cette année des nouveautés pour découvrir autrement les Pyrénées Ariégeoises ! Des conférences ou des sorties terrain avec les membres du Conseil scientifique du Parc, des animations diverses dans et par les futures Maisons du Parc, des conférences pour comprendre l'évolution du dernier de nos glaciers, la connaissance est toujours à l'honneur. Et de nouvelles visites pour économiser l'énergie, des balades gourmandes, des sorties faune, flore, géologie, des animations en refuges de montagne, des visites de villages, des rencontres autour de l'artisanat du bois et bien d'autres thématiques à découvrir au fil des pages et des mois. Le programme est disponible dans les principaux lieux publics ou auprès du PNR. Retrouvez également ses rendez-vous en rubrique "Actus" du site internet du PNR. Rejoignez-nous ! Et pensez au co-voiturage : économique, écologique et convivial !

Contact : Céline ARILLA



Eclairage public : éclairons moins cher, éclairons mieux !

Le 11 mai, une journée d'information et d'échanges sur les bonnes pratiques en matière d'éclairage public sera proposée aux élus et personnes intéressées. Elle est organisée par le PNR, le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées, EDF... Réservez votre date ! Le programme sera disponible à partir de mi-avril auprès du PNR ou sur son site internet (rubrique Actus).

Contact : Luce RAMEIL

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr



Agriculteurs, préservez vos prairies humides avec le soutien du PNR !

Les agriculteurs dont l'exploitation est située sur le tiers nord du PNR ou dans les fonds de vallées de montagne, vont pouvoir être aidés financièrement s'ils s'engagent pour le maintien de leurs prairies humides à travers une nouvelle mesure agri-environnementale (MAE).

En effet le PNR a répondu à un appel à projets lancé par le Ministère de l'agriculture pour mettre en œuvre cette MAE en dehors des sites Natura 2000, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Le but est de préserver ces milieux naturels dont le rôle dans le cycle de l'eau et pour la biodiversité est primordial.

Le contrôle du respect de l'engagement se fera sur le terrain à l'aide d'une liste de plantes indicatrices. Au minimum 4 d'entre elles devront être retrouvées dans les parcelles pendant les 5 années d'engagement. L'avantage de cette mesure est qu'elle n'impose aucune obligation dans les pratiques agricoles et laisse le soin aux agriculteurs de les définir eux-mêmes.

L'accompagnement des agriculteurs se fera dans le cadre d'un partenariat entre le PNR et la Chambre d'agriculture. Des réunions d'information sont actuellement organisées. Les agriculteurs potentiellement concernés par la mesure seront ensuite contactés individuellement et accompagnés dans la démarche.

Contact : Julien AÏT EL MEKKI



50 000 observations pour la forêt ! Participez !

Pour mieux connaître nos forêts, un inventaire participatif est organisé en France par Noé Conservation et le Muséum national d'Histoire naturelle sur 24 espèces facilement identifiables.

Objectif : réunir le plus d'observateurs possible pour atteindre 50 000 observations en 2012.

Le Parc est partenaire de cette opération.

Plus d'infos sur :

www.biodiversite-foret.fr



SOS oiseau blessé

Vous avez trouvé un oiseau blessé ? Dans un premier temps, assurez-vous qu'il s'agit pas d'un jeune oiseau déjà bien développé, tombé du nid et ne sachant pas voler. Si c'est le cas, mettez-le à l'abri dans le buisson ou l'arbre le plus proche : il n'est pas abandonné, ses parents continuent à le nourrir au sol.

Sinon, contactez le centre de soins des oiseaux blessés, baptisé «l'Aou-selou» (l'oisillon), installé à Mazères au sein du Domaine des Oiseaux (05.61.69.12.97), et dans lequel se trouvent une infirmerie-animagerie, une nurserie avec couveuse, des box de récupération et des volières. Après avoir été soignés et requinqués les oiseaux convalescents disposent de deux grandes volières pour réapprendre à s'approprier l'espace avant de s'envoler définitivement vers leur liberté.

